CAHIER DES CHARGES

Programmation, régie technique et production de l'événement « CULTURE DEBOUT » 2027

A) Contexte de l'appel à candidature

La Mairie des 4e & 5e arrondissements de la Ville de Marseille lance un appel à candidatures pour la programmation et la régie technique de son festival « CULTURE DEBOUT ». Cet événement se déroulera **du 27 au 29 mai 2027** sur le plateau du parc du Palais Longchamp (voir plan en annexe, accès par le Boulevard Philippon, 13004, Marseille) de 19h à 23h. Entre 1500 et 2000 personnes sont attendues les vendredi et samedi soirs pour des concerts gratuits et grand public. Les festivités démarrent le jeudi avec une soirée d'ouverture qui met à l'honneur la scène émergente d'Hypérion.

Relancé en 2021 à la suite de la pandémie mondiale de la Covid-19, « CULTURE DEBOUT » est un festival de musique et d'animations se déroulant dans l'ambiance majestueuse du célèbre Palais Longchamp. Des artistes de musiques actuelles, métissées et électroniques participent chaque année à ce moment festif et familial. Ils et elles contribuent à la vie culturelle marseillaise pour un événement unique en son genre dans un décor historique et emblématique. D'année en année, ce festival est devenu un véritable rendez-vous annuel apprécié par un public familial et local.

Le Palais Longchamp est un des monuments les plus spectaculaires de Marseille. En 1861, l'édification de la fontaine du Palais Longchamp est entreprise sur les plans de l'architecte Espérandieu. Jules Cavelier créa en 1869, les groupes de sculptures ornementant la cascade et ses dix mètres de hauteur. Lieu de sociabilité, espace scénique et festif, il replace ainsi la musique dans la cité au plus proche de ses publics.

Pour sa 7e édition, le festival met à l'honneur la richesse et la diversité des musiques méditerranéennes comme espaces de circulation des cultures, de transmission des héritages et de construction de récits communs. Sa programmation met ainsi en lumière les artistes des rives de la Méditerranée.

B) Descriptif global

Le présent appel à candidatures est conclu pour la programmation des concerts du festival les **28 et 29 mai 2027** de 19h à 23h (horaires d'ouverture et de fermeture du festival) et pour la régie technique de l'événement « CULTURE DEBOUT » se déroulant du **27 au 29 mai 2027**.

L'appel à candidatures est constitué de deux lots :

- Lot 1 : Programmation (28 et 29 mai 2027)
- Lot 2 : Régie technique (du 27 au 29 mai 2027)

Le·la candidat·e peut se positionner sur un lot unique ou sur les deux lots.

C) Descriptif des prestations attendues par lot

LOT N°1 : PROGRAMMATION DES CONCERTS VENDREDI 28 ET SAMEDI 29 MAI

1 / Prérequis obligatoires :

- Le ou la candidat·e s'engage à effectuer une ou plusieurs visites préalables du site afin de visualiser le lieu du concert (voir plan en annexe, sous réserve de modification en fonction des travaux prévus sur ce site).

- Le·la candidat·e doit transmettre le récépissé de déclaration d'activité d'entrepreneur du spectacle dont il·elle est titulaire.

- Le ou la candidat·e devra se rendre disponible en amont du festival pour la préparation de la programmation. Il devra aussi **être présent·e sur site du 28 au 29 mai 2027** afin de répondre aux demandes et aux imprévus de dernière minute.

2 / Cadrage de la programmation :

- Le ou la candidat·e devra émettre une proposition artistique pour l'événement « CULTURE DEBOUT » axée sur la découverte et l'émergence de préférence et comprenant deux à trois artistes ou groupes par soir.

- Le ou la candidat·e devra proposer deux premières parties et une tête d'affiche par soir, soit trois artistes ou groupes par soirée. La première partie se déroulera de manière indicative entre 19h30 et 20h30 puis la tête d'affiche de 21h à 22h30. Des DJ sets seront proposés en inter-plateaux de 19h à 19h30 et de 20h30 à 21h.

- Le ou la candidat·e devra proposer plusieurs artistes locaux, nationaux et/ou internationaux avant sélection définitive.

- La proposition de programmation devra garantir la mixité de genre sur scène.

- Une attention particulière sera portée pour les projets qui incluront la prise en compte des problématiques liées au handicap et à la santé mentale.

- La programmation devra proposer un fil conducteur, axé sur l'histoire de Marseille et ses influences artistiques en tant que ville-carrefour, mettant ainsi à l'honneur les **musiques méditerranéennes,** notamment avec des propositions de groupes locaux et régionaux.

- La programmation ne devra pas comporter de musique instrumentale ou de jazz (d'autres événements et festivals mettent déjà en avant ces genres musicaux durant l'été).

- Toute implication dans une démarche environnementale ou sociétale est valorisée pour le choix des artistes. Cela devra être documenté.

- L'enveloppe globale allouée à la programmation artistique, pour les deux dates, sera de 20 000€ HT (25 000€ TTC) maximum, comprenant les cachets artistiques, les frais d'hébergement, les transferts locaux et le traitement de la fiche d'hospitalité (rider). Aucun dépassement ne pourra être envisagé. Ce montant global est inclus dans le présent appel à candidatures.

- La coordination des besoins techniques et logistiques (ex. miroirs pour les loges, serviettes pour les artistes, etc.), des besoins de location d'instruments de musique et des plateaux-repas sera assurée par le·la régisseur·se technique. Les frais financiers engendrés par ces besoins seront pris en charge directement et gérés par la Mairie des 4e & 5e arrondissements.

- La programmation des artistes devra être finalisée avant le **vendredi 12 février 2027**, après sélection du·de la lauréat·e du lot 1 (détail du calendrier dans la section **D)**).

Le festival CULTURE DEBOUT a vocation à proposer une programmation musicale singulière, ouverte et fédératrice, faisant dialoguer les influences méditerranéennes et les musiques actuelles.

Les candidat·es devront construire une proposition artistique autour d'**une thématique et d'un fil conducteur clairement identifiés**, qui donneront une identité et une cohérence à l'ensemble du festival et aux deux soirées.

Cette thématique devra se traduire concrètement dans les choix artistiques et musicaux proposés, en faisant émerger une véritable intention de programmation et une progression entre les différentes propositions musicales.

Les candidat·es devront présenter et justifier leur démarche artistique, en explicitant notamment le lien entre les artistes sélectionnés, leur complémentarité et la manière dont ils contribuent à incarner la thématique retenue.

Une attention particulière sera portée à l'originalité, à la cohérence et à la qualité de cette proposition artistique, ainsi qu'à sa capacité à faire découvrir de nouveaux talents et à valoriser la scène locale et régionale.

3 / Mise en œuvre de la programmation

3.1 Présentation d'une programmation à la mairie des 4e & 5e arrondissements

La liste prévisionnelle « Programmation » devra obligatoirement comporter :

- L'intitulé de la thématique générale ;
- Une note d'intention artistique détaillant :
 - Le fil conducteur.

- Une présentation de la cohérence de la programmation sur les deux soirées.
- Une justification du choix des artistes et de leur complémentarité.

- Le nom des artistes en précisant si c'est la tête d'affiche ou la première partie ;
- Une présentation des artistes (nombre d'artistes, genre musical, années d'activité et localisation) ;
- Le montant du cachet hors Taxe (HT) et toute Taxes Comprises (TTC) ;
- Un visuel et des liens audio et vidéo.

Le·la candidat·e devra bloquer définitivement l'option de la tête d'affiche, présentée dans le dossier de candidature sélectionné, 3 jours maximum à compter de la notification d'attribution du lot « programmation ». Il·elle aura ensuite jusqu'au 12 février 2027 pour soumettre à validation le reste de la programmation.

En cas de désistement d'un ou plusieurs artistes après la validation de la programmation, le·la candidat·e est chargé·e de trouver dans un délai de 10 jours maximum une nouvelle proposition pour garantir la tenue de l'événement.

3.2 Suivi administratifs

- La négociation des contrats de cession et la rédaction des contrats de cession seront effectuées par le·la candidat·e.
- Le·la candidat·e s'engage à rémunérer les artistes programmé·es.

3.3 Collaboration en programmation (lot 1) et régie technique (lot 2)

- Le·la programmateur·trice travaillera en collaboration avec le·la régisseur·euse technique pour assurer la liaison entre les groupes et la technique. Notamment pour coordonner au mieux les « riders » et la fiche technique des artistes avec le prestataire son et lumière.

- Le·la programmateur·trice s'engage à ne pas intervenir sur la partie de régie technique (si il·elle n'a pas postulé ou été sélectionné·e pour le lot 2).

- Le·la programmateur·trice devra rédiger une feuille de route contenant le déroulé de la journée (horaire d'arrivée, horaire des balances et horaire de passage) en collaboration avec la mairie des 4e & 5e arrondissements, au moins quatre semaines avant le festival.

3.4 Rapport contractuel entre la Mairie des 4e & 5e arrondissements et le·la programmateur·rice

- Le·la programmateur·rice devra travailler en collaboration avec la Mairie des 4e & 5e arrondissements avant et pendant le festival.

- Le·la programmateur·rice devra gérer uniquement la partie « programmation » et « suivi administratif », en co-construction avec la Mairie des 4e & 5e arrondissements.

- La programmation sera co-construite avec la Mairie des 4e et 5e arrondissements. Des réunions étapes seront programmées à cet effet. La Mairie des 4e & 5e arrondissements validera la programmation finale.

- Le·la programmateur·rice s'engage à ne pas intervenir sur la partie logistique et technique.

- Tous les éléments de communication relatifs aux artistes validé·es devront être envoyés à la Mairie des 4e & 5e arrondissements avant le 13 mars 2027.

- La Mairie des 4e & 5e arrondissements prendra à sa charge l'édition et l'impression des supports de communication. Si le·la candidat·e le souhaite, son logo (s'il en a un) pourra être intégré à la communication du festival. Il sera demandé au·à la candidat·e d'assurer la diffusion des supports de communication sur ses réseaux sociaux professionnels (Facebook, Instagram, TikTok, site web, etc.).

- La Mairie des 4e & 5e arrondissements fournira la restauration au·à la candidat·e et à son équipe (préciser effectif dans la proposition) sur les deux jours du festival (dans la limite de deux repas par jour).

3.5 Travail & intervention du/de la candidat.e

a. **En amont du festival,** le·la programmateur·rice s'engage à :

- être joignable par téléphone ou présent·e physiquement à Marseille ;
- être disponible pour les réunions générales de cadrage du festival (2 à 3 réunions) ;
- garantir la bonne information autour de l'événement auprès des acteurs·trices concerné·es ;
- contribuer à donner à « CULTURE DEBOUT » une place de référence sur la scène musicale marseillaise par l'utilisation des outils de promotion dont il·elle dispose.

b. **Sur site, pendant le festival,** le·la programmateur·rice s'engage à être présent·e lors du festival « CULTURE DEBOUT » durant l'exploitation (vendredi et samedi).

Le·la programmateur·rice :

- Participera aux réunions de coordination ;
- S'assurera que les groupes puissent accéder aux lieux de concerts et à leurs loges dans le respect des consignes de sécurité.
 N.B : les loges sont à la disposition des groupes, dans les limites du respect de l'organisation (restriction du nombre d'invités en loges)

c. **Après le festival**

Le·la programmateur·rice s'engage à :

- Envoyer un bilan sur ses missions avant le **31 juillet 2027** ;
- Se rendre disponible pour une réunion de bilan à Marseille avant le **31 octobre 2027**.

3.6 Rémunération du·de la programmateur·rice

Le·la candidat·e devra verser dans sa réponse un devis détaillant les missions, les tâches, le temps prévisionnel et autres actions liées à son offre de programmation, en incluant les 2 jours sur site et 2 à 3 réunions à la Mairie des 4e & 5e arr. Le prix fixé est forfaitaire, il ne pourra être demandé de compléments en raison de modifications de la programmation à l'initiative de la mairie ou en raison de désistements de groupes.

Le devis doit être associé au dossier de candidature distinctement de la proposition de programmation.
Le montant du devis s'inscrira dans une fourchette de prix située entre **4 000,00 € et 6 500,00 €**.

LOT 2 : RÉGIE TECHNIQUE

1 / Pré-requis obligatoires

- Le·la candidat·e s'engage à faire une ou plusieurs visites préalables du plateau du parc du Palais Longchamp afin de visualiser le lieu du concert.

- Le·la candidat·e devra se rendre disponible en amont du festival pour la préparation de son travail de régie technique. Il·elle devra **être présent·e sur site du 27 au 29 mai 2027** (3 soirées concerts) afin de répondre aux demandes et aux imprévus de dernière minute.

2 / Rôle du·de la régisseur·se

Du jeudi 27 mai au samedi 29 mai 2027, le·la régisseur·se technique devra :

- Organiser l'ensemble des moyens techniques et logistiques nécessaires à la réalisation et l'exploitation des concerts, en relation avec le prestataire son et lumière.

- S'engager à travailler avec l'équipe du·de la programmateur·trice choisi et avec l'équipe municipale. Il·elle assurera la gestion technique et la coordination des différents intervenants, dont les coordonnées seront fournies par la Mairie des 4e & 5e arr. Il·elle s'engage à ne pas intervenir sur la partie de « Programmation » (lot 1).

- Assurer la mise en sécurité, via une société prestataire de service compétent, de l'espace scénique dès son installation le mercredi 26 mai 2027, ainsi que la mise en sécurité de l'ensemble du plateau du parc Longchamp à compter du jeudi 27 mai 2027 comprenant : la régie technique, la scène, l'espace dédié aux loges, l'espace dédié à la restauration. L'équipe de sécurité sera également en charge des accès au plateau Longchamp lors des trois soirées de concert et se conformera aux instructions transmises par la Mairie des 4&5.

- Prouver et faire respecter l'ensemble des normes de sécurité (protection des travailleurs et des artistes, décret anti-bruit d'août 2017, sécurisation générale des sites, normes de montage et d'exploitation d'un grill technique, etc.), avec une attention particulière sur le suivi de la sécurité « spectacle » du lieu et de la scène et devra s'assurer de la sécurité incendie (habilité SSIAP).

3/ Missions du·de la régisseur·se générale

3.1 En amont de la manifestation

- Le·la régisseur·euse technique devra être joignable par la Mairie des 4e & 5e arr. dès notification du présent appel à candidature et jusqu'à la fin du festival.

- Il·elle élaborera le dossier de sécurité de la manifestation.

- Le·la régisseur·euse technique sera sollicité par la Mairie des 4e & 5e arr. pour réaliser une étude technique pour l'ensemble des groupes, avant validation de la programmation.

- Le·la régisseur·euse technique travaillera en collaboration avec le programmateur (lot 1) et avec le prestataire son et lumière de la Mairie des 4e & 5e arrondissements pour assurer la liaison entre les groupes et la technique (accorder les « riders », assurer la bonne prise en compte de la fiche technique des groupes, etc.).

- Le·la régisseur·euse technique s’engage à être disponible pour les réunions générales du festival.

- Le·la régisseur·euse technique s’engage à être disponible pour faire l’inventaire exhaustif du matériel disponible pour le festival.

- En cas de manquement ou dysfonctionnement d’un des prestataires, le·la régisseur·euse technique en référera immédiatement à la Mairie des 4e & 5e arr.

3.2 Durant le festival

- Le·la régisseur·euse technique s’engage à être présent·e pendant les phases de montage, exploitation et démontage. Il·elle accueillera les prestataires techniques et les techniciens des artistes et assurera la coordination avec les entreprises en charge du montage de la scène, de la régie son et lumière. Il·elle s’assurera de l’exemplarité des équipes techniques sur site.

- Le·la régisseur·euse technique devra suivre l’installation technique requise pour la bonne tenue des concerts : montage, exploitation, démontage (par exemple installation de la scène, de la sonorisation et des lumières, des barnums, etc.) et ceci jusqu’au départ des artistes du site.

- Le·la régisseur·euse technique s’assurera de la mise en conformité des lieux par rapport au cahier des charges de la manifestation.

- Le·la régisseur·euse technique s'engage à être réactif·ive et à chercher les solutions techniques en cas d’indisponibilité ou d’imprévu quelconque.

- Le·la régisseur·euse technique aura un rôle important de coordination de l’événement avec tous ses acteurs, de ce fait il·elle devra faire preuve de tempérance, de diplomatie, de bienveillance et d’inclusivité sur toute la durée du festival.

3.3 Après le festival

Le·la régisseur·euse technique s’engage à :

- Envoyer un bilan sur ses missions avant le **31 juillet 2027** ;

- Se rendre disponible pour un rendez-vous bilan à Marseille, avant le **31 octobre 2027**.

<u>4/ Mise en sécurité du site</u>

Le·la régisseur·euse technique s’engage à transmettre, dans son offre de candidature, un devis provenant d’une société de gardiennage et de surveillance habilitée et expérimentée portant sur la sécurité publique de l’événement Culture Debout.

Ledit devis portera ainsi sur la mise en place des prestations de sécurité nécessaires et obligatoires afin d’assurer la sécurité du public, des artistes, des personnels et du matériel technique en tenant compte des aléas rencontrés au cours du projet.

Le détail des prestations de sécurité attendues est recensé dans la fiche technique annexée au présent appel à candidature.

La Mairie des 4e & 5e arr. se chargera directement de la prise en charge du dit-devis et de sa rémunération.

5/ Rapport contractuel entre la mairie des 4e & 5e arrondissements et l e·la régisseur·euse général·e

- Le présent appel à candidature n'intègre pas la rémunération des prestataires de matériel (scène, son, lumière, etc.) qui fait l'objet de marchés distincts.

- Les jours de festival, la Mairie des 4e & 5e arr. fournira la restauration au le·la régisseur·euse technique.

- Le·la régisseur·euse technique sera en relation directe et constante avec la Mairie des 4e & 5e arr., avant et pendant le festival.

- Le·la régisseur·euse technique n'aura pas à sa charge la rémunération de la société de gardiennage, qui sera gérée par la Mairie des 4e & 5e arr.

D) Modalités de candidature et critères de sélection des offres

La date limite de candidature est fixée au **dimanche 3 janvier 2027**.
La sélection du·de la lauréat·e sera effectuée entre le 11 et le 22 janvier 2027. Le·la lauréat·e sera immédiatement informé·e de sa sélection et le travail de co-construction sur la finalisation de la programmation avec les équipes de la Mairie 4e & 5e aura lieu entre le 25 janvier et le 12 février 2027.
La candidature doit être adressée au Service Culture et Évènementiel de la Mairie des 4e et 5e arrondissements à l'adresse suivante : 13 Square Sidi Brahim 13005 Marseille et / ou par mail à l'adresse suivante : culture45@marseille.fr.

Pour chaque lot, le·la candidat·e devra fournir :

- Un devis détaillé correspondant à la prestation décrite dans le présent cahier des charges ;
- Un RIB + avis INSEE + documents administratifs justifiant le statut du·de la candidat·e (cf. Annexe 2) ;
- Un mémoire technique correspondant aux critères listés ci-dessous.

Lot 1 : 20 000,00 € HT (25 000 € TTC) + rémunération du·de la candidat·e (montant maximum : 6 500,00 €)

Critère technique : 70 %. Le candidat fournira une note de présentation/mémoire technique permettant à la mairie d'évaluer ce critère.

- Moyens humains mis à disposition (expérience dans le domaine de la programmation artistique, book, CV, etc.) : 20 %
- Programmation prévisionnelle et ligne artistique envisagée (thématique générale choisie, note d'intention choix des têtes d'affiche, complémentarité des propositions, aspect découverte/émergence, implication dans une cause environnementale ou sociétale dans le choix des artistes) : 50 %.

- choix des têtes d’affiche, complémentarité et cohérence des propositions 30 points
- aspect découverte/émergence 10 points
- implication dans une cause environnementale 05 points
- implication sociétale dans le choix des artistes 05 points

Ce critère a vocation à évaluer la connaissance du candidat en matière de scène artistique régionale et nationale, sa sensibilité artistique, la cohérence du répertoire connu avec le budget défini par la Mairie des 4e & 5e arrondissements, la cohérence des estimations financières et des capacités de négociation pour les pistes de programmation. La Mairie des 4e & 5e arr. portera une attention particulière au caractère émergent et découverte des groupes proposés.

Critère prix : 30 %

Étant donné que le coût total de la programmation proposée ne pourra être finalisée qu’après les échanges et la validation de la Mairie des 4e & 5e arr., le critère prix concernera uniquement la partie forfaitaire liée à la rémunération du·de la candidat·e sur le « suivi administratif ».

Lot 2 : rémunération du·de la candidat·e

Critère technique : 40 % (Moyens humains mis à disposition, expériences significatives dans le domaine à présenter dans une note technique).

Critère prix : 60 %

Annexe 1 : Plan du site « CULTURE DEBOUT »

Plan sous réserve de modifications, sur les bases de l'édition 2026.



Lors de l'édition 2026, la scène faisait 8m x 6m et Ht 1m avec 1 dégagement de 5m x 6m x 1m.

Annexe 2 : Documents administratifs compte-tiers

CATÉGORIES DE TIERS	DOCUMENTS* A JOINDRE * copie des documents et non retranscription des informations sur une feuille libre !!!
SOCIÉTÉ	Extrait Kbis ou SIRET avec code APE RIB (avec entête de banque) à l'adresse exacte de l'avis Insee ou kbis et correspondant à l'adresse de la société et figurant sur les autres documents fournis
ASSOCIATION (même adresse sur tous les documents)	SIRET avec code APE+ mail du tiers à créer Récepissé de la Préfecture + Extrait JO (avec date de parution) fournir les copies des documents RIB (avec entête de banque) à l'adresse exacte de l'avis Insee et de celle de l'association figurant sur les autres documents fournis
PROFESSIONNEL (prof.libérale, commerçant, artisan…)	**Document justifiant l'identifiant (RSI, n° ordre, n° gestion…) + SIRET avec code APE + n° enregistrement auto-entrepeneur (URSSAF)** RIB (avec entête de banque) à l'adresse exacte du professionnel Renseignement supplémentaire à donner : Nom, adresse complète +profession CNI
PARTICULIER	Justificatif de domicile (EDF, téléphone…) +nom, adresse complète, date de naissance CNI RIB (avec entête de banque) à l'adresse exacte du particulier figurant sur les autres documents fournis
ARTISTE / AUTEUR	Extrait MDA ou AGESSA ou attestation URSSAF mentionnant numéro de SECU – fournir le document + attestation de dispense de précompte annuelle si concerné . RIB (avec entête de banque) à l'adresse exacte du particulier figurant sur les autres documents fournis Renseignements supplémentaires : nom, adresse complète, Siret, profession, date et lieu de naissance (CNI)
PERSONNE MORALE ÉTRANGÈRE	RIB avec IBAN récent et adresse de la banque Renseignements supplémentaires : raison sociale, adresse complète, pays.

Annexe 3 : Fiche technique relative à la prestation de sécurité

Nombre de personnes attendues : 1500 – 2000 personnes

Gardiennage des installations :

Besoin : Surveillance du site et des installations techniques sur les périodes avant et après concerts.

- 1 agent le jeudi 27 mai de 12h à 18h
- 1 agent du jeudi 27 mai à 00h (après le concert) au vendredi 28 mai à 18h
- 1 agent du vendredi 28 mai à 00h (après le concert) au samedi 29 mai à 18h
- 1 agent du samedi 29 mai à 00h (après le concert) au dimanche 30 mai à 14h

Sécurisation de la manifestation :

Besoins : Surveillance des différentes zones clés (loges artistes, régie, espace food-trucks, espace toilettes, espace scène…), déplacement sur le site, filtrage des accès, contrôle du contenu des sacs, comptage du public aux entrées.

- 15 agents de 18h à 00h les 27, 28 et 29 mai 2027

Équipements demandés :

- Compteuses
- Radios de communication (talkies)